



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué de presse

### Rapport de la mission d'information sur la baisse de la natalité : un premier grand pas pour les familles

#### Natalité – Politique familiale

#### Contact presse :

Benoît Hautier  
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33  
[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

28 place Saint Georges  
Paris, 75009  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

La mission d'information de l'Assemblée nationale sur les causes et les conséquences de la baisse de la natalité en France, pour laquelle la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques (CNAFC) a été auditionnée, vient de rendre son rapport.

Les AFC saluent **un ensemble de propositions qui témoigne d'un souci de redonner lisibilité, visibilité et pérennité à une politique familiale ambitieuse et universelle.**

**La mission d'information a su saisir la préoccupation première des jeunes et des familles qui souhaitent accueillir davantage d'enfants.** Les propositions visant à faciliter l'accueil du premier puis du deuxième enfant, doivent à court terme pouvoir produire leurs effets efficacement.

La création d'un ministère dédié à la politique familiale est **un marqueur fort de l'ambition portée par le texte, et un outil concret, sérieux et indispensable d'articulation et de pilotage des politiques publiques** liées aux réalités des familles.

Les AFC soulignent les propositions visant à améliorer le statut social des familles : aide au logement, aide à l'achat d'un véhicule familial, développement de places adaptées dans les transports et dans les villes, label familial dans les entreprises, ou encore protection renforcée des mineurs contre toutes formes de discriminations liées à l'âge. **Ces mesures vont dans le sens d'une culture favorable aux familles, condition essentielle pour favoriser une reprise de la natalité en France.**

#### Deux points méritent encore un développement :

- Le Versement Familial Unique, proposant 250 euros par enfant et par mois risque, à enveloppe égale, de désavantager les familles modestes et pauvres du fait d'une réduction de l'ensemble des aides perçues. De même pour les familles de trois enfants et plus qui connaissent un décrochage du travail des mères (le taux d'emploi des mères passe de 72% à 49% entre le 2ème et le 3ème enfant, source DREES/INSEE 2023) que le VFU ne prend pas en compte. Cette mise en place devrait



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

s'accompagner d'un relèvement concomitant du plafond du Quotient Familial de sorte à relever le niveau de vie à salaire égal des familles.

- **L'adaptation du temps de travail** est un axe majeur qui reprend les propositions de la directive européenne du « *right-to-request* », de 2019, ou « flexibilité du travail » mais il convient de prévoir un aménagement du droit du travail pour rendre une telle organisation possible lorsqu'elle est conjointement souhaitée par l'employeur et l'employé. L'organisation du travail doit se faire en bonne intelligence entre les parties prenantes pour favoriser l'organisation familiale sans impact sur l'organisation de l'activité économique.

Les Associations Familiales Catholiques rappellent leur récente publication d'une étude sur les politiques familiales menées en Europe et leur impact sur la natalité. Cette étude montre que **le succès du soutien à la natalité repose sur une politique familiale au plus près des besoins des parents, mais aussi sur un environnement culturel favorable** à la réalisation du désir d'enfant : une société plus accueillante pour les enfants et leurs parents.

➤ [Je lis l'étude](#)

### À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'utilisateurs du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».